

SECTEUR 5. CHEMIN DE TOUL BROUST



Au cœur du village de Penhoat, le site est retenu pour accueillir deux nouvelles habitations.

La haie existante sur la limite ouest du site doit être préservée. En complément, au vu des caractéristiques du terrain et du milieu, un traitement végétalisé des limites séparatives est à prévoir.

Les nouvelles constructions doivent respecter un alignement des faitages sur la ligne est-ouest pour favoriser leur ensoleillement.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :	0,17 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	12 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	2		
Nombre de logements sociaux (min) :	0		
Système assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2023-2027		